



**Mairie d'AUBY**  
Résiliation MOE Réhabilitation du commerce Place de la République  
Décision n° 2024/16 /URBA

Publié le 30 janvier 2024

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juin 2020, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la décision directe 1. 1. 1. DEC \_ 20220415 \_ ALEDIEU \_ CCHARLES \_ ATTRIBUTION MOE\_REHABILITATION\_DE\_DEUX\_COMMERCES du 19 avril 2022 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de deux commerces au groupement d'entreprises TW INGENIERIE – ATW - ESER pour un montant de 38 500.00 € HT.

Considérant qu'au vu de la modification du programme de la réhabilitation des commerces place de la république ;

Considérant que le montant estimatif des travaux s'élevait à 335 000.00 € HT

Considérant qu'à l'avant-projet sommaire le montant des travaux est estimé à 838 782.30 €

Considérant le dépassement du montant des travaux prévisionnels,

Considérant que, tenant compte des éléments précités, il est recommandé de résilier le marché de maîtrise d'œuvre;

Le Maire,

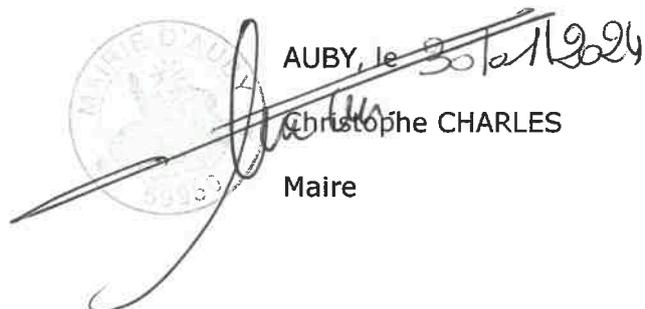
**Décide,**

**Article 1**

D'approuver la résiliation du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de deux commerces place de la République;

**Article 2**

De transmettre la présente décision au Représentant de l'Etat dans le département. Cette décision sera exécutoire le jour de sa transmission.

  
AUBY, le 30 Jan 2024  
Christophe CHARLES  
Maire